

derniers continuent de circuler. Ce sont toujours les mêmes, et il suffit de signaler leur persistance.

Ce que pourtant on ne peut passer sous silence, ce sont les rumeurs belliqueuses qui ne cessent de troubler l'opinion. Je viens de lire une lettre de Vienne où il est dit que les esprits en Autriche sont profondément agités par l'appréhension d'une guerre prochaine. Il y a en Autriche un parti qui rêve une revanche de Sadowa comme il y a en France une catégorie de chauvins qui réclament les frontières naturelles; ils forment un parti; mais c'est une minorité bruyante. La situation politique paraît pivoter sur un point: y aurait-il une entrevue, par suite une réconciliation, et une alliance entre l'Empereur d'Autriche et le roi d'Italie? Si cette réconciliation et cette alliance s'opèrent, elles peuvent décider du sort de l'Europe. Ce serait l'événement préparé par le gouvernement français et qu'il attendrait pour prendre une attitude très-marquée, car cette triple alliance lui permettrait de braver la neutralité malveillante de l'Angleterre et l'alliance de la Prusse et de la Russie, alliance dont l'existence est encore douteuse.

Il faut donc suivre attentivement ce qui va se passer en Italie aussi bien que les incidents de l'affaire de Belgique. Le paragraphe plein de réticences que publie ce matin le *Constitutionnel* en tête de ses colonnes, est considéré comme un mauvais symptôme, car il prouve que cette affaire n'est pas terminée. De même que les pourparlers entre la France, l'Autriche et l'Italie peuvent être la base, l'élément principal de la politique belliqueuse de la France, de même l'affaire de Belgique peut devenir le point de départ, le prétexte d'un conflit. Surveillons donc avec soin ce qui se passe au Nord et au Midi.

Le duc de Grammont, ambassadeur de France à Vienne, est attendu ici demain ou après-demain.

On annonce aussi la prochaine arrivée de M. Bourée, ambassadeur à Constantinople.

Aujourd'hui commence au Corps législatif la discussion du projet de loi relatif aux terrains du Trocadéro et du Luxembourg. La lutte paraît devoir être très-animée.

Au Sénat, les bureaux doivent nommer la commission chargée d'examiner la loi votée sur le traité de la ville de Paris. Le Crédit Foncier n'accepte pas l'espèce de blâme qu'on a voulu lui infliger sur la régularité de ses opérations d'escompte des bons de délégation de la ville. On nous assure de bonne source que ce grand établissement de Crédit vient de faire distribuer aux sénateurs une note à consulter, dans laquelle il justifie énergiquement, pour le fond, comme pour la forme, la part qu'il a prise comme intermédiaire à l'accomplissement des travaux de Paris. La discussion au Sénat sera donc doublement intéressante puisque M. Haussmann doit y prendre aussi la parole pour défendre les actes de son administration.

M. de Persigny fait démentir, par un avis publié par plusieurs journaux, le bruit d'après lequel il devait se mettre à la tête d'un grand établissement financier. Cet établissement, dont on ne dit pas le nom, est la Banque de Paris, en voie de formation.

On ne doute plus que le gouvernement ne soit amené dans quelques jours à prendre des mesures sévères à l'égard de certaines réunions publiques. Il y a eu cette semaine deux réunions tumultueuses que le commissaire de police a cru devoir dissoudre. Le représentant de l'autorité a dû même se retirer pour se soustraire aux injures et les habitants se sont dispersés en chantant la *Marseillaise*.

A côté de ces scandales, il faut signaler la réunion privée, sur invitations person-

nelles qui a été organisée par l'instituteur Budaille et qui a eu lieu dans la salle de la place du Trône. L'assemblée avait été convoquée pour entendre M. Jules Simon et M. A. de la Forge, rédacteur du *Séclé*. Tous deux y sont venus et ont parlé. Le succès de la soirée a été pour M. Jules Simon qui, ce jour-là, avait laissé de côté cette indécision qu'on lui a si souvent reprochée.

M. Prosper Mérimée, qui vient de mourir, était né la même année que Berlioz, 1803. Il était fils du peintre Mérimée, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Il se fit recevoir avocat, mais il ne plaida pas et entra dans l'administration. Quand M. D'Argout devint ministre après 1830, il fut le secrétaire de son cabinet, puis chef de bureau au ministère de la marine. En 1831, il remplaça M. Vitet comme inspecteur des monuments historiques. Un des faits marquants de la vie de M. Mérimée se rattache à la condamnation par contumace du célèbre bibliophile Libri. M. Mérimée voulut défendre son ami: il publia dans la *Revue des Deux-Mondes* deux lettres, récriminant contre la chose jugée, qui lui valurent une condamnation à l'amende et à quinze jours de prison. Il fut nommé sénateur en 1853: il remplaça en 1854 Charles Nodier à l'Académie française. Il a publié des ouvrages d'archéologie, d'histoire, mais surtout des romans et des nouvelles. Il a donné une seule pièce au Théâtre en 1850: le *Carrosse du Saint-Sacrement* qui n'eut aucun succès.

La mort de M. Mérimée laisse vacant un cinquième fauteuil à l'Académie française, le XVIII qui fut occupé tour à tour par A. l'Étoile, 1634 — A. Croislin, 1652 — P. Croislin, 1704 — H. C. Croislin, évêque, 1710 — Jurian, évêque, 1733 — D'Alembert, 1754 — Choiseul — Gouffier, 1784 — Portalis, 1803 — Loujon, 1807 — Étienne, 1811 — Laya, 1817 — Ch. Nodier, 1833.

La *Vieille* de Cherbourg, publie une longue et intéressante correspondance de Yokohama, contenant des détails de la plus haute importance sur les événements du Japon et sur la guerre sourde et déloyale des agents anglais contre l'influence française. La même correspondance confirme la perte, sur les îles Pascal, du *Monge*, assailli par le même typhon que la *Juncun*. Tout le monde a péri.

Décidément M. Offenbach aurait tort de cesser d'écrire pour le répertoire des Bouffes ou des Variétés. Le théâtre de l'Opéra-Comique est un cadre trop grand pour lui: *Vert-Vert* vient de le prouver une fois de plus, malgré le succès des artistes et en particulier de Capoul qui y déploie autant de talent que de fatuité. M. Offenbach ne sera donc qu'un mystificateur musical.

Six heures.

M. Schneider préside la séance du Corps législatif. M. Pelletan parle le premier: on croit que la discussion durera deux jours.

Un grand nombre de préfets et sous-préfets sont venus ces jours-ci à Paris; quelques uns sont partis, d'autres arrivent. Tout ce mouvement est motivé par l'approche des élections. On dit que M. Rouher et M. De Forcade ont eu ce matin une conférence avec l'Empereur, et que la liste des candidats que l'administration doit soutenir sera dressée avant la fin du mois.

M. de la Guéronnière part ce soir pour Bruxelles.

Une dépêche de Cannes dément la mort de M. Mérimée; mais on dit son état désespéré.

Ch. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 12 MARS.

Depuis que la Bourse est débarrassée des syndics, elle se livre sans résistance à ses propres caprices. Ainsi, sans motifs, l'Italien onvre à 36, subit à plusieurs reprises un va et vient de 25 centimes, et retombe finalement au-dessous du cours

d'hier à 55,20. La rente fait le même jeu, mais avec de moindres écarts, cote au début 71 05, et ferme à 70 85. Le foncier, quoique dépassant 1,500 francs dans ses bons moments, retombe à 140. Le midi, l'ouest, l'est et l'orient se tiennent tous à fait en dehors de toute spéculation et c'est à peine s'ils sont cotés à terme. Les autres chemins sont lorrains. Le dernier bilan de la Banque est alarmant. Tous les comptes qui représentent la confiance, (porte-feuille et circulation) diminuent; tous ceux qui représentent l'inquiétude augmentent.

CELLIER.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons reçu relativement au décret sur les indemnités un nombre considérable de lettres et communications qui témoignent du mécontentement général. Entre toutes, nous choisissons, pour aujourd'hui, la lettre suivante; sous une forme semi plaisante, elle dépeint fort bien la situation faite aux contribuables de Roubaix:

« Monsieur le Rédacteur,

« Je suis avec intérêt (hélas je suis contribuable, et j'étais domicilié à Roubaix le 16 mars 1867), je suis donc avec intérêt tout ce qui se rattache à cette affaire, et, je l'avoue, ce n'est pas avec un sentiment de plaisir bien vif que je vois approcher les douces d'indemnités que nous allons être gratifiés en vertu de la loi du 10 vendémiaire an IV (les législateurs de cette époque étaient forts !!!), et du décret *incognito* du 2 septembre dernier. (J'ai lu tous les numéros du *Journal officiel*, il est muet comme une carpe sur ce sujet.)

« Enfin, en vertu de la loi susdite, et du susdit décret, nous allons avoir à payer, nous contribuables de Roubaix, tous ces dégrais dont nous ne pouvons mais, en plus de nos petites contributions ordinaires, sous peine de voir s'installer chez nous ces vilains messieurs barbus, terreur des honnêtes citoyens.

« Dans les réflexions que vous avez publiées dans vos deux derniers numéros, relativement à ces tristes choses, j'ai été frappé de deux phrases que je vous demande la permission de relever:

« Dans votre numéro du 10 mars, vous parlez des indemnités dues aux industriels victimes des émeutes, et, dans le numéro du 12, vous établissez que grâce à cette loi benie du 10 vendémiaire, il leur sera payé le double des dommages véritables.

« S'il vous plaît, Monsieur le Rédacteur, rétablissons les rôles, et donnons aux mois leur valeur VRAIE:

« Ou sont les victimes dans cette affaire, des industriels qui reçoivent double, ou de nous, pauvres contribuables, qui les paierons?

« En posant cette question, je pousse un soupir et je me dis: Que n'ai-je été choisi pour victime au 16 mars, mais victime complète, là! Je me serais dévoué volontiers.

« J'ai une petite bricole de fabrique qui m'a coûté 100,000 francs, mais que (entre nous) je vous offre aujourd'hui pour 50,000 francs — le traité de commerce... Vous savez combien il nous rend heureux, — enfin, j'ai une petite fabrique qui me faisait vivre modestement autrefois. Si j'avais été victime de foudre en comble, j'aurais fait ma petite facture de 100,000 francs, — c'est ainsi que ça se passe — et j'en réclamerais aujourd'hui 200,000 francs, en vertu de cette chère loi du 10 vendémiaire. Et vous tous, ci-ers contribuables de Roubaix, vous me glisserez ces jolis 200,000 francs, ce qui me permettrait d'aller tranquillement planter mes choux. 10,000 livres de rentes! c'est là toute mon ambition! Aussi, si l'un de ces jours, le besoin de nouvelles victuailles se faisait sentir, veu-

lez, Monsieur le Rédacteur, me recommander, je suis tout dévoué.

« En attendant, je suis le vôtre, et vous prie de recevoir l'expression de ma gratitude pour l'hospitalité que je trouve dans vos colonnes.

« L. H. »

L'étude du nouveau boulevard entre Roubaix et Tourcoing se poursuit avec activité. Des jalons indiquent maintenant la projection de cette belle voie, aboutissant à la nouvelle place de Tourcoing, au lieu dit: *Champ des Nones*, et partant de notre boulevard de ceinture, en face du Pont St-Vincent de Paul.

Cette voie est projetée sur une largeur de 30 mètres et aura près de 2 kilomètres en ligne droite: c'est certainement une des plus belles œuvres de l'époque et celle qui coûtera le moins à la ville, tous les terrains étant abandonnés gratuitement par les propriétaires.

M. de la Guéronnière, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, a passé ce matin à la gare de Roubaix retournant à son poste.

Le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics vient d'être informé officiellement que la Société pour l'encouragement des fabriques et de l'industrie ouvrière des Pays-Bas, ouvrira au mois d'avril prochain à Utrecht, une exposition internationale d'objets se rapportant à la vie domestique et d'instruments de travail servant aux ouvriers dans les différents métiers. Le département du Commerce, dans le but de faciliter la participation des industriels français à ce concours, s'occupe de prendre différentes mesures dont il sera donné avis ultérieurement. Dès à présent, les intéressés peuvent prendre connaissance du programme officiel de l'Exposition d'Utrecht au 5e bureau de la direction du Commerce extérieur, rue St. Dominique 60, à Paris.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée* que, par décret du 6 mars 1869, notre concitoyen M. Darot, sous-lieutenant-adjoint au trésorier au 48me de ligne, a été promu au grade de lieutenant au même régiment.

La Société Chorale *La Lyre roubaissienne* donne demain un concert à ses membres honoraires dans le Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville. Voici le programme:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Le chant des Amis (chœur). *La Lyre*.
2. Lettre d'une mère à son fils, (mélodie). — A. Swennen.
3. Air de Joseph. — M. Lagrange.
4. Fantaisie pour clarinette. — M. Hennebois.
5. Le lévite. (Romance) — M. Copreau.
6. Fantaisie pour piano. — Mlle Farcé.
7. Chansonnettes comiques. — M. X.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Chœur de Boveurs. — *La Lyre*.
 2. La voix de l'Océan (Romance). — M. Copreau.
 3. Fantaisie pour clarinette. — M. Hennebois.
 4. Qui Vive! — M. A. Swennen.
 5. Le Crêdo des 4 Saisons, (Romance). — M. Lagrange.
 6. Le départ des Compagnons. — *La Lyre*.
 7. Chansonnettes comiques. — M. X.
- Le piano sera tenu par Mlle Flore Farcé.

Voici le programme du concert qui sera donné dimanche 14 mars par la société philharmonique de Wattrelos à ses membres honoraires:

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° *Le Chalet* fantaisie par la société.
- 2° *Romance* par M. E. Ermans.
- 3° *Chansonnettes comiques*, par M. Sprit.

4° *Duo comique*, par MM. Godtschalck et Carrett.

5° *Solo pour clarinette*, par M. A. Briet.

6° *Il Baccio*, par M. E. Ermans.

7° *Duo du Chalet*, par MM. Sprit et Carrett.

8° *Valse*, par la société.

DEUXIÈME PARTIE.

1° *Nabuhodonosor*, ouverture par la Société.

2° *Romance*, par M. E. Ermans.

3. *Chansonnettes comiques*, par M. J. Fournier.

4. *Duo de Lucie de Lamermoor*, par MM. Sprit et Carrett.

5. *Solo pour flûte*, par M. Henri Catteau.

6. *Chansonnettes comiques*, par M. Briet.

7. *Une chambre à deux lits*, vaudeville en un acte par des amateurs de la Société.

8. *Pas Redoublé*, par la Société.

La *Grande-Harmonie* donnera lundi à sept heures et demie sa deuxième soirée musicale et bachique. Voici le programme:

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture des Noces de Jeannette. — Grande-Harmonie.

Poika allemande. — Grande-Harmonie.

La part du bon Dieu, mélodie. — M. A. Swennen.

Fantaisie sur la somnambule pour la concertina. — M. Carlo Verdi.

Fantaisie sur le Pré aux Clercs. — M. Ed. Michon.

La Légomonomie, chansonnette. — M. A. Blacher.

Bon voyage pour le firmament, chansonnette. — M. A. Blacher.

DEUXIÈME PARTIE.

Fantaisie sur Hernani. — Grande-Harmonie.

Galop des chemins de fer. — Grande-Harmonie.

Air varié pour guitare. — M. Carlo Verdi.

Dieu seul me la rendra. — M. A. Swennen.

La patrouille rentrante, chansonnette. — M. A. Blacher.

Buvons sec, chansonnette. — M. A. Blacher.

Nous rappelons à nos lecteurs la soirée humoristique donnée dimanche au théâtre de Roubaix par M. N. Faure, de Montpellier. Ils pourront passer à quelques heures très agréablement, car, comme nous l'avons dit déjà, M. Faure n'est pas un prestidigitateur ordinaire, et son talent hors ligne mérite d'être apprécié par le public roubaissien.

Avant-hier soir, au *Cercle de l'Industrie*, M. Faure nous a montré son merveilleux talent sur le billard. Comme le disait dernièrement un journal de Bruxelles, jamais, au grand jamais, on n'a vu pareille dextérité; jamais les billes n'ont été forcées d'obéir à une impulsion si savante et si sûre.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 12 mars.

Présidence de M. LALLIER. — Ministère public, M. DE VALROGER.

Nous avons relaté, en janvier dernier, la condamnation par défaut, à dix-huit mois de prison, du nommé Charles Petit, de Roubaix, pour vols, de concert avec les nommes Papin et Prevost, dans des cabarets de Croix et de Roubaix.

Les débats ayant été contradictoires, et les condamnations contre ces deux derniers ayant été confirmées en appel, elles sont devenues définitives.

Mais Petit, arrêté il y a quelques jours, a formé opposition en ce qui le concerne. Le tribunal, après débats, maintient la condamnation. En conséquence, l'appelant ira rejoindre pour dix-huit mois ses complices à la maison centrale de Loos.

Soupponné de se lier à des vols fréquents, Louis Desabin était l'objet d'une surveillance toute spéciale de la police de Roubaix.

Mais Petit, arrêté il y a quelques jours, a formé opposition en ce qui le concerne. Le tribunal, après débats, maintient la condamnation. En conséquence, l'appelant ira rejoindre pour dix-huit mois ses complices à la maison centrale de Loos.

Soupponné de se lier à des vols fréquents, Louis Desabin était l'objet d'une surveillance toute spéciale de la police de Roubaix.

Mais Petit, arrêté il y a quelques jours, a formé opposition en ce qui le concerne. Le tribunal, après débats, maintient la condamnation. En conséquence, l'appelant ira rejoindre pour dix-huit mois ses complices à la maison centrale de Loos.

Soupponné de se lier à des vols fréquents, Louis Desabin était l'objet d'une surveillance toute spéciale de la police de Roubaix.

un peu l'affection des deux époux.

— Oh! comme nous avons eu mauvaise chance de tomber sur cette femme-là! ne cessait de répéter Mme Duferrier; et, sous forme d'insinuation, elle tâchait de faire comprendre à Gabrielle qu'avec elle c'eût été différent! Elle n'en fut pas flattée; au contraire, tout ce qui se rattachait aux Duferrier lui causait une sorte de répugnance. Elle en était arrivée à se rejouer d'avoir échappé à leur alliance. Ils lui paraissaient tous si vulgaires alors! si dénués de sens moral! On eût dit qu'en mourant la marquise avait légué à sa fille son antipathie pour eux.

Pour échapper aux prévenances de Mme Duferrier, prévenances qui devenaient presque des obsessions, Gabrielle quitta son logement où elle laissait tant de souvenirs! et alla habiter dans un tout autre quartier. La raison d'économie était bien pour quelque chose dans cette détermination, mais elle n'était pas la principale: Mlle de Chavas voulait le repos!

A la véhémence du chagrin qui lui avait causé la perte de sa mère avait succédé une mélancolie résignation. Rien ne venait plus troubler Mlle de Chavas dans sa solitude. Le travail et la prière se partageaient sa vie. Mais l'âme aimante de Gabrielle ne pouvait se replier toujours ainsi sur elle-même. Il lui fallait reporter sur autrui la plus grande partie de l'affection qui en était pour ainsi dire l'essence. Vivre pour soi, ne travailler que pour soi, ne songer qu'à soi, étaient choses antipathiques à sa nature généreuse.

(La suite au prochain numéro.)

de Gabrielle, une sorte de bien-être avait enfin remplacé la gêne des premiers temps: elle avait donc atteint son but, en préparant à sa mère une vieillesse exempte de soucis! Elle se croyait arrivée au port! Sans présomption elle espérait avoir payé sa dette à la justice divine: n'avait-elle pas enduré sans se plaindre bien des privations? n'avait-elle pas accepté sans murmure le chagrin? Une ère de tranquillité, de douce paix semblait s'ouvrir devant elle; mais Dieu en avait décidé autrement.

Une première tristesse vint troubler la quiétude dont jouissait la marquise et sa fille. Leur vieil ami, le seul qui vint encore égayer leur solitude, mourut après une courte maladie. Mme de Chavas en fut très-affligée, et sa santé s'en ressentit; tout de coups successifs l'avaient ébranlée, qu'elle n'avait plus grande force de résistance. Cependant elle se soutint encore quelque temps; Gabrielle alarmée d'abord, commença à peine à se ressourcir, quand une attaque de paralysie fit de Mme de Chavas un être à demi-inerte.

L'intelligence perdit sa lucidité, et n'eût plus que des éclairs qui faisaient paraître plus sombre le temps où ils ne brillaient pas.

Pendant près de deux ans la courageuse Gabrielle luttait sans faiblir pour disputer, jour par jour, heure par heure, sa mère à la mort.

Ce qu'elle eut de peines, de fatigues, d'angoisses de tout genre à supporter, fut immense. Elle ne fléchit pas sous le poids du fardeau.

A plusieurs reprises, elle avait reçu des commandes assez importantes. Plus que jamais le travail était nécessaire; cepen-

dant un jour le soupçon que ces commandes venues d'une source inconnue pouvaient lui être envoyées par Paul, traversa son cerveau. Un flot d'orgueil bouillonna au fond du cœur fier de Mlle de Chavas. Recevoir un service du peintre, de quelque nature qu'il fût, eût été pour elle une humiliation sans égale.

Ni la crainte de manquer peut-être du nécessaire pour elle-même, ni la crainte, bien plus grande pourtant, de devoir imposer une privation à sa mère, ne purent vaincre sa répugnance. Elle refusa ces travaux. Elle dut se dire alors qu'elle n'avait pas encore pardonné!

Enfin Dieu prit pitié de la marquise, et mit un terme à son martyre.

— Je vais rejoindre ton père disait-elle à Gabrielle, qui penchée sur son lit baissait et soutenait sa tête défaillante. Ce jour serait pour moi un jour de joie, si je ne te laissais pas en arrière!

— Que vas-tu faire toute seule? Cette pensée me donnerait presque du désespoir. Oh! que ne puis-je l'emporter avec moi!

— Oh! oui, répondit Gabrielle suffoquée par les sanglots: mais j'irai bientôt vous rejoindre, je le sens; je ne pourrai pas vivre sans vous. Une fois là-haut, ne priez-vous pas pour que Dieu me rappelle bientôt à lui?

XIX

Ces espérances de Mlle de Chavas ne se réalisèrent pas. Sa tâche n'était pas terminée en ce monde; elle avait d'autres épreuves à subir!

Il y a, en vérité, pour certaines existences des destinées bien mystérieuses!

On disait qu'elles sont choisies afin de servir d'exemple aux âmes faibles et craintives que le plus léger choc du chagrin abat et déconcentre. Elles, au contraire, résistent vaillamment aux coups les plus répétés. Tout est peines, tristesses, déceptions, amertumes pour elles ici-bas, et leur mesure ne semble jamais être assez pleine. Ce sont, nous dit la foi, les statues privilégiées du divin statuaire. Il les façonne sans cesse, et ne peut supporter en elles la moindre imperfection.

Le vulgaire ignorant en ces sortes de matières s'arrête souvent étonné, et épouvanté devant ces créatures qu'il veut croire déshéritées, et subissant de monstrueuses injustices. Mais la religion nous enseigne et nous affirme qu'elles ont au contraire la meilleure part.

Gabrielle devait certainement faire partie de cette phalange choisie, dont le chemin, en ce monde, est au milieu des épreuves.

La mort de sa mère la laissa dans l'isolement le plus cruel, et dans un dénuement presque absolu. Toutes les ressources avaient été épuisées pendant la maladie. Mlle de Chavas n'eût pas même la triste consolation des riches, de pouvoir consacrer quelques jours à calmer sa première douleur en pleurant dans la solitude. Les nécessités de la vie lui interdisaient le repos. Il fallait se mettre sur la brèche, pour gagner son pain quotidien.

Mais le courage lui faisait défaut. Travailler pour sa mère lui eût toujours semblé doux.

Elle partie, il n'y avait plus en Mlle de Chavas ni entraînement, ni énergie.

L'amour de l'art qui l'avait aidée à surmonter toutes les difficultés au début